

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 28 JUIN

« POUR NOS LIBERTÉS »

Pour un article inattendu, voici un article inattendu.

Un bel article, aux lignes fermes, aux idées nettes, où sont revendiquées toutes les libertés dont nous portons le deuil, et qu'a signé, qui donc ? M. Jules Lemaitre.

M. Lemaitre, un humaniste, un républicain, un dilettante, a sur ces points de faits son opinion arrêtée et cristallisée :

« Si vous croyez que nous sommes libres en France, sous la troisième République, cent ans après la Révolution ! »

Et là-dessus M. Lemaitre part en guerre contre les tyrannaux de la province jacobine. A Paris, la vie est tolérable, parce que Paris n'est pas une cité, mais une ville de foire comme l'était Beaucaille au temps jadis, et comme l'est encore Nijni-Novgorod.

« Mais je vous assure qu'en province, dans les petites villes, dans les villages, il est encore possible de se sentir « opprimé. »

« Non pas opprimé, si vous voulez, comme les Syracusains sous Denys-le-Tyran, les Suisses sous Gessler, Padoue sous Angelo et Naples sous Bomba.

« Mais réellement opprimé pourtant, et de la façon la plus directe et la plus mortifiante.

« Vous avez lu l'histoire de cette petite commune de Bourgogne, où la presque totalité des habitants ne voulaient point d'institutrice laïque, et où l'institutrice laïque (pauvre fille ! nous ne lui en voulons point) a été imposée par la gendarmerie.

« Le préfet, le sous-préfet, les bons gendarmes ont assurément cru faire leur devoir en défendant la loi. Mais c'est la loi qui a tort.

« Il est monstrueux qu'une commune ne puisse pas organiser chez elle l'enseignement primaire comme elle l'entend, ni le confier à qui il lui plaît. Ce n'était pas la peine, comme dit l'autre, de faire 89. »

Et M. Lemaitre cite encore ce fait : un Conseil municipal de l'Orléanais se voyant interdire l'érection d'une école maternelle, parce que la loi veut qu'une école de ce genre coûte 30,000 fr. et que le village en question n'y voulait, n'y pouvait et n'y devait dépenser que le tiers de cette somme.

Et M. Lemaitre recense la situation faite aux communes de France par le régime actuel :

« Il y en a qui ont été contraintes de s'endetter pour un demi-siècle à construire des palais scolaires. Il y en a qui, possédant une école laïque de garçons et, provisoirement, une école congréganiste de filles, trop peuplées l'une et l'autre, ne peuvent faire venir des maîtres-adjoints, parce qu'on serait obligé d'imposer à la maîtresse congréganiste une dame laïque qui devrait demeurer avec elle, et que cette combinaison aurait par trop d'inconvénients. Et il y a des communes où, lorsque l'institutrice congréganiste que la loi y souffre encore sera morte ou aura été mise à la re-

traite, le drame de Vicq se répètera forcément, sous une forme ou sous une autre.

« Bref, jamais les petites communes de France n'ont vécu dans un pareil état de compression et de malaise.

« Et cela, parce qu'il a plu à trois cents politiciens, intolérants ou poltrons, d'ailleurs, citadins pour la plupart et qui n'avaient aucune notion de la réalité des choses, de voter, dans un accès de fièvre jacobine et centralisatrice, la lamentable loi de l'enseignement obligatoire et laïque.

« (Et encore je ne veux pas vous parler aujourd'hui des conséquences désastreuses de la gratuité générale de l'enseignement primaire.)

« Et notez que ces lois, oppressives pour toute la France rurale, ont été faites par des hommes qui, si l'on distrait de la majorité qui les avait envoyés au Parlement les voix intéressées ou contraintes des fonctionnaires, ne représentent réellement qu'une moitié du pays.

« Et ce sont ces élus politiques qui nous oppriment, nous citoyens des villages, et qui nous enlèvent nos libertés municipales. N'est-ce pas inepte et révoltant ? »

Et savez-vous la conclusion de ce littérateur que l'on pouvait croire un peu dévirilisé par son esprit critique ? Elle n'est pas d'un ennuyeux, allez !

« En attendant, je crie à la tyrannie.

« Très sérieusement.

« Les habitants de Vicq ont bien fait de protester.

« Si j'étais à la place du maire de chez moi, je dirais à mon Conseil municipal : « C'est bien entendu, nous marchons ensemble ? » Je ferais venir les maçons et j'attendrais les gendarmes.

« L'insurrection pacifique pour les plus évidents de nos droits est le plus saint des devoirs. »
Voilà qui est bien dit et encore mieux pensé. Et voilà qui est significatif. Les « intellectuels » sont las du régime que nous subissons, et ils commencent à s'insurger. C'est la preuve que le règne des fanatiques et des fous surchauffés touche à sa fin. (Observateur Français.)

INFORMATIONS

L'Intransigeant pose à M. de Freycinet les questions suivantes :

On exécute, en ce moment, sur la frontière, près de Nice, d'importants travaux de fortification pour le compte du génie militaire.

Est-il vrai que le contremaître de l'entrepreneur qui a la concession de ces travaux soit un sous-officier de l'armée italienne ?

Est-il vrai qu'il ait quitté récemment les chantiers pour aller accomplir en Italie une période d'instruction militaire de vingt jours ?

Est-il vrai qu'un autre sous-officier italien ait été employé comme chef de chantier à la construction des casernes d'Antibes ?

Nous espérons bien que ces questions ne

resteront pas sans réponse et qu'il nous sera inutile de préciser davantage.

Pourquoi donc ne pas préciser davantage ?

Le New-York Herald publie la dépêche suivante de Rome :

« M. Crispi a confirmé à un groupe de députés de la gauche le renouvellement de la Triple alliance. Il a allégué, comme motif de ce renouvellement, l'incertitude de la situation en Europe, la question tunisienne, le mauvais vouloir de la France et l'armement général.

« Les négociations entre la France et la Grande-Bretagne relativement à Zanzibar vont amener immédiatement de nouveaux pourparlers à propos des pêcheries de Terre-Neuve.

« L'Angleterre est disposée à offrir à la République française l'île de la Dominique (Antilles), contre la renonciation, de la part de la France, aux pêcheries terre-neuviennes.

« On parle aussi d'autres compensations relativement à la proposition qui serait faite au gouvernement français de ne plus avoir d'établissements pénitentiaires à la Nouvelle-Calédonie ; mais, sur ce second point, ce ne sont que des conjectures et des rumeurs qui circulent dans les couloirs de la Chambre des communes.

« Quant à la cession de la Dominique, c'est une certitude ; les amis du gouvernement de lord Salisbury trouvent que ce serait un règlement acceptable. »

Une dépêche de Londres à l'Agence Havas déclare sans fondement cette nouvelle que le gouvernement anglais est disposé à céder à la France la Dominique en échange des droits de la France à Terre-Neuve.

L'EMPEREUR GUILLAUME EN FRANCE

La Gazette d'Aix-la-Chapelle, qui passe pour être l'organe d'une haute personnalité du Conseil fédéral allemand, dit que « l'empereur Guillaume avait réellement l'intention de faire un voyage en France, à l'occasion de la présence de la reine Victoria à Aix-les-Bains, mais l'Empereur n'a pu réaliser son désir, parce que les circonstances politiques y ont mis obstacle.

Nous croyons, ajoute le journal allemand que l'Empereur n'a fait que remettre à plus tard l'exécution de son projet.

FONCTIONNAIRES RÉPUBLICAINS

On sait si les actes des fonctionnaires républicains en France prêtent fréquemment à la critique. Il paraît cependant qu'en comparaison de ce qui se passe aux colonies, nous devons nous considérer comme favorisés. Un journal républicain, l'Albor, fait des juges de paix en Algérie le portrait suivant :

« On semble avoir recherché avec soin tous les déclassés, les non valeurs, devenus d'un placement impossible en France, pour nous les expédier comme juges de paix avec les marchandises d'exportation.

« L'histoire vraie des juges de paix ayant siégé ou siégeant en Algérie depuis quinze ans serait lamentable, et on refuserait de croire le nombre de ceux dont la conduite a dû donner

aux indigènes une fâcheuse opinion de notre moralité et de nos mœurs. Il n'est pas un Arabe qui ne connaisse son juge de paix sur le bout du doigt, ses vices, ses défauts, ses appétits, et ce magistrat qui, dans ses transports, grimpé sur un mulet de réquisition, ne lui inspirait déjà aucun respect, ne tarde pas, par sa conduite, à ne lui inspirer que du mépris. »

D'autre part, les Tablettes des Deux-Charentes, bien placées pour connaître ce qui se passe aux colonies, s'expriment ainsi sur le Tonkin :

« Vous ne pouvez vous faire une idée de ce qu'est présentement le Tonkin livré à un ramassis de gens qui ont un passé judiciaire et qui parlent volontiers de leur ami « le ministre. »

« En réalité, la Cochinchine n'est plus administrée ; elle est exploitée, et le mécontentement des populations grandit chaque jour. »

Inutile d'ajouter que tous ces fonctionnaires coloniaux sont des républicains éprouvés.

L'INTÉRÊT DES CAISSES D'ÉPARGNE

Le ministre des finances demande à la Commission du budget de renoncer à faire état dans les ressources générales du budget de l'économie résultant de la réduction du taux de l'intérêt des Caisses d'épargne, réduction qui doit produire vingt millions et demi.

Il est à craindre, a déclaré M. Rouvier, que les adversaires de la République ne s'emparent de cette décision pour dire que l'Etat équilibre son budget avec des bénéfices réalisés sur l'épargne populaire. Il faut chercher ailleurs les ressources qui manquent au budget.

« Les mélasses, les maïs, les raisins secs, les pétroles, les glucoses, les raffineries peuvent donner une somme équivalente. »

Après le départ du ministre, la Commission, revenant sur son vote antérieur, a décidé par 17 voix contre 7 de ne pas affecter au budget de 1891 le produit de la réduction du taux de l'intérêt des Caisses d'épargne.

Le Journal officiel a publié la loi qui accorde à la veuve du général Faidherbe une pension annuelle et viagère de 6,000 fr.

Une victime de la laïcisation

Voici un fait déplorable pour ne pas dire criminel qui est signalé à l'hôpital de Meaux.

Il y a quelques jours, un brigadier du 8^e dragons, Jean Courty, en faisant assaut avec un jeune homme de Meaux, recevait un coup de fleuret dans la poitrine. Il est transféré à l'hôpital mixte de la ville et le médecin militaire du régiment, le major Lallemant, après examen, conclut à une blessure sérieuse mais qui, dans son esprit, ne doit pas entraîner la mort.

Cette conviction se confirme par l'amélioration soutenue qui se produit les jours suivants dans l'état du brigadier.

« Tout à coup, un soir, le malade se trouve beaucoup moins bien; son état empire dans la nuit, il meurt sans qu'on ait prévenu le médecin qui ne peut que constater le décès en venant le lendemain matin faire sa tournée journalière et qui déclara que, dans son esprit, le blessé a succombé dans une syncope et que, très probablement, il aurait été facile, avec des soins administrés à propos, de parer à ce fâcheux événement. »

L'infirmière laïque n'avait rien vu, rien fait; elle n'avait prévenu personne.

La presse locale ne nous apprend pas que l'infirmière coupable de négligence et d'homocide par imprudence soit poursuivie. Elle n'est même pas révoquée.

Une enquête a-t-elle été ouverte? Non. Que faisait donc l'infirmière au lieu de surveiller sa salle? Qui sait? Peut-être, ainsi que cela s'est produit tant de fois dans les services laïcisés de Paris, dansait-elle au moment où le malade placé sous sa surveillance râlait, ou savourait-elle avec des amis les rafraîchissements destinés aux malades.

Peut-être l'infortuné brigadier a-t-il avant son agonie réclamé l'assistance d'un prêtre, mais personne ne se trouvait là pour entendre sa prière!

Peut-être le malheureux avait-il à envoyer à sa mère, à ses parents, à ses amis, un dernier souvenir, mais l'infirmière laïque avait bien d'autres soucis.

Ce qui vient de se passer est tout simplement infâme. Des poursuites sont nécessaires.

Un correspondant du *Gaulois* écrit à cette occasion :

« Jadis, à Meaux, nous avions les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Ces saintes filles soignaient les malades avec ce dévouement et ce discernement qu'elles seules possèdent. Dans ce pays où on est plutôt républicain, on les aimait, et jamais le Conseil municipal n'avait songé à les tracasser.

« Qu'arriva-t-il? Un préfet, désireux d'avancer, voulut faire du zèle; l'hôpital de Meaux est un hôpital mixte, un hospice qui offre un asile à des vieillards et à des enfants. Le préfet déclara que les Sœurs n'étaient pas suffisamment instruites pour donner des leçons aux bambins qui passaient la journée auprès d'elles; il insista pour introduire les laïques à l'hospice.

« Les Sœurs, comprenant qu'on souhaitait leur départ, se retirèrent dignement, sans récriminer.

« Alors, commencèrent les scandales: les infirmières, recrutées on ne sait où, avaient des mœurs déplorables; malgré la tolérance dont elles étaient l'objet, elles se rendirent insupportables. L'autorité s'émut, on les chassa. Deux d'entre elles prirent gaiement leur renvoi et allèrent se faire inscrire dans une maison mal famée de la rue des Remparts.

« On dut chercher de nouvelles infirmières: toutes se grisaient. Une d'elles, mariée à un maçon domicilié dans un village des environs, sortait, sous le prétexte d'aller voir son mari, et on la rencontrait, la nuit, avec des soldats.

« Je n'en finirais pas si je devais vous énumérer les scandales que ces femmes causèrent.

« Des protestations s'élevèrent, sans nombre. Un de vos confrères, M. Félix Ribeyre, le directeur de l'*Echo de la Brie*, mena une vigoureuse campagne en faveur du rétablissement des Sœurs. Tous nos efforts échouèrent. A toutes nos suppliques, le préfet répondait: « Vous voulez donc me faire mettre en disgrâce? »

« Soyez assuré que, si les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul étaient demeurées, le major aurait été là lorsque Jean Courty a succombé à sa blessure. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, 27 juin 1890.

Bourse calme et ferme. Le 3 0/0 finit à 91.88, le 4 1/2 0/0 à 106.40.

Le *Journal officiel* publiera dimanche probablement le rapport du ministre des finances sur l'enquête des inspecteurs. L'opinion publique aussi favorable que le rapport au Crédit Foncier maintient ses cours de 1,240 à 1,242. Même fermeté chez les actions de nos grands établissements; nous voyons: la Banque de Paris à 835. La Banque d'Escompte à 525. Le Crédit Lyonnais à 746. La Société Générale à 480. Les Dépôts et Comptes courants à 600. La Banque Nationale du Brésil à 596.25.

Nous avons déjà parlé de l'émission 3 0/0 des Chemins Andalous que la Banque de Paris met en vente lundi prochain. Le titre se négocie déjà en Bourse avec 2 fr. à 2 fr. 50 de prime. C'est là la meilleure des raisons qui puissent engager l'épargne à souscrire.

Les obligations des Etablissements A. Goujon, émises jusqu'à lundi 30 courant au prix de 350 fr., produisent 20 fr. d'intérêt, payables par trimestre, y compris la prime de remboursement (à 400 fr.), c'est un placement de 6 1/2 0/0. Les garanties de cette affaire toute industrielle et le bon état des affaires sociales de cette Société au capital de 4 millions doivent être d'un grand poids auprès des souscripteurs.

On demande l'action des Etablissements Eiffel à 570. L'Alpine à 248.50. Les Chemins de fer Economiques à 408.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — Les actionnaires porteurs de 10 actions du Crédit Foncier de Tunisie sont convoqués en assemblée générale le 17 juillet, à 3 heures, au Grand-Hôtel, à Paris, à l'effet d'autoriser la mise au porteur des titres. Les actions doivent être déposées ou les pouvoirs envoyés, au siège social du Crédit Foncier de Tunisie, 8, rue de la Michodière, ou à la Banque Générale des Chemins de fer, 49, rue de Londres, à Paris et dans toutes ses agences en province.

NOUVELLES MILITAIRES

LA CAVALERIE ET LA REMONTE

Il résulte d'une communication faite par le ministre de la guerre et de l'entente établie

entre le ministre et la commission du budget, que pendant l'année 1891, les effectifs réels de la cavalerie seront augmentés de 3,000 chevaux environ. Les économies réalisées dans le service de la remonte permettront d'entretenir ces chevaux sans dépenses nouvelles.

La durée des chevaux sera un peu prolongée, mais, en outre, les achats de 1891 seront majorés de 4,000 chevaux environ.

LE TRANSPORT DES TROUPES

Le ministre de la guerre, faisant droit aux propositions du chef d'état-major de l'armée, a prescrit aux commissions militaires des chemins de fer de préparer l'augmentation des stations, haltes-repas et des ambulances de gares, prévues pour les différents réseaux.

Ces mesures sont prises pour accroître le bien-être des troupes transportées et assurer aux malades et aux blessés appelés à être évacués des secours plus fréquents.

Le général de Miribel apportera d'autres développements au service militaire des chemins de fer qu'il regarde, avec raison, comme le rouage le plus important de la préparation à la guerre.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Jeudi dernier, les Religieuses de l'école chrétienne de Saint-Nicolas ont présenté cinq élèves à l'examen du certificat de fin d'études; les cinq élèves ont obtenu le certificat.

M^{lle} Louise Paillé a été reçue première de la session. Les autres élèves reçues sont: M^{lles} Louise Souliman, Joséphine Lecomte, Emilie Rossignol, et Marie Leroux.

Ce succès fait le plus grand honneur à l'établissement.

MORT DE M. CHANLOUINEAU FILS

Notre compatriote M. Chanlouineau, l'un des propriétaires du « Palais des Marchands » à Angers, vient de perdre son fils, âgé de 25 ans. Ce jeune homme, accompagné de M. Léon Sorel, notre concitoyen, faisait un voyage en Allemagne pour se perfectionner dans la langue de ce pays, quand il fut saisi à Leipsick par une fièvre maligne qui l'a emporté en trois jours. C'est à Berlin qu'il a succombé.

Au reçu de la dépêche qui leur annonçait la maladie de leur fils, M. et M^{me} Chanlouineau partirent aussitôt, espérant le trouver encore vivant. Malheureusement ils n'ont pas eu cette consolation. Leur fils avait cessé de vivre depuis quelques heures.

Nous adressons à ces parents nos sincères condoléances.

Le corps sera ramené à Saumur pour être inhumé dans un caveau de famille.

INSTRUCTION PRIMAIRE

M^{lle} Chalet, institutrice adjointe à Saumur, est nommée institutrice au hameau de Champigny, commune de Souzay.

M^{lle} Borel est nommée institutrice stagiaire à Saumur (Ecole maternelle des Ponts).

THÉÂTRE DE SAUMUR

Nous rappelons à nos lecteurs que demain dimanche aura lieu la représentation des *Jacobites*, la pièce de M. François Coppée, avec M^{me} Segond-Weber dans le rôle de Marie, qu'elle a créé à l'Odéon.

On commencera par le *Passant*, du même auteur.

DOUÉ. — Demain dimanche 29 juin, fête et festival offerts par la municipalité de Doué-la-Fontaine.

MARTIGNÉ-BRIAND. — Un commencement d'incendie s'est déclaré mardi soir, vers neuf heures, chez M. Ruais, docteur-médecin. Le feu a été mis par une des fillettes du docteur, au moment où elle voulait éteindre sa bougie en se mettant au lit. Le feu s'est promptement communiqué aux rideaux. Les fillettes appelèrent au secours, et grâce au sang-froid de M. Ruais, l'incendie fut promptement éteint.

Les pertes sont peu importantes.

ANGERS. — *Manœuvres du 2^e pontonniers sur la Loire.* — Jeudi matin, des manœuvres fort intéressantes ont été exécutées par le 2^e régiment de pontonniers, sur la Loire, au Port-Thibault, en présence de M. le général inspecteur Nismes.

Les pontonniers ont jeté un pont de bateaux sur le fleuve avec une sûreté et une rapidité remarquables.

Une foule assez considérable, massée sur les bords de la Loire, a suivi avec intérêt les différentes phases de la construction du pont.

Les pontonniers ont accompli encore d'autres exercices avec les bateaux.

TOURS. — *Accident de rivière.* — Hier, un accident a inauguré la triste série annuelle des accidents de baignades.

Le sieur Destouches, ancien garçon de café au Grand-Café, se baignait dans le Cher, près de Saint-Avertin, lorsqu'il perdit pied et disparut.

Des recherches furent faites aussitôt et deux soldats de la garnison purent retirer le malheureux qui avait cessé de vivre.

Destouches devait aller rejoindre sa famille qui habite Manthelan.

Le cadavre a été transporté sur un brancard par les soins du commissaire de police de

LE CHARLATAN

PAR ÉLIE BERTHET

— Monsieur Jolivet, reprit Barbe-Blonde, n'exagérez-vous pas un peu les torts de votre famille envers vous?

Jolivet ne s'étonna nullement de s'entendre appeler par son nom.

— Je n'exagère rien, répliqua-t-il avec beaucoup de feu, et je vous le répète, Messieurs, si l'on ne vient bien vite à mon aide, je suis perdu... Écoutez-moi, quand j'ai donné ma fille Victoire à cet odieux Deluzy, je le croyais très riche, et il était déjà plus qu'aux trois quarts ruinés. Le mariage accompli, on me décida par toutes sortes de mensonges à venir m'établir dans cette forge, où les travaux sont interrompus depuis longtemps, vu, dit-on, le renchérissement des fers, et ne seront jamais repris. On m'installa avec ma plus jeune fille dans un appartement de cette maison, que l'on appelle un château, et, depuis ce moment, je vis séparé du monde.

« En arrivant ici, je possédais une fortune considérable... bien plus d'un million..., et, après avoir soldé à mon gendre la dot de ma fille aînée, il me restait une somme très forte, tant pour la dot de Joséphine que pour m'assurer à moi-même le bien-être et l'indépendance.

« L'infâme Deluzy, de plus en plus endetté par ses folies, par le jeu, par les manœuvres des usuriers, n'a plus eu d'autre but, quand je me suis trouvé à sa merci, que de me dépouiller de ma fortune et de celle de ma fille cadette; pas de ruses et de fourberie qu'il n'ait mises en œuvre pour atteindre ce résultat.

« Profitant d'une maladie, à laquelle j'ai failli succomber, il s'est fait donner les pouvoirs les plus étendus afin de gérer mes biens, de les dilapider à son aise. Ici tout le monde m'est contraire, je ne saurais trouver aucun appui. On me séquestre, on me prive de nourriture... Sans doute on va chercher un moyen encore plus expéditif de se débarrasser de moi puisque mon redoutable gendre arrive demain. »

Barbe-Blonde se demandait ce qu'il y avait de vrai dans ces assertions, quoique la terreur et l'indignation de Jolivet parussent sincères.

Il reprit d'un ton léger :

— Allons! vous avez pour M. Deluzy l'aversion que beaucoup de beaux-pères ont pour leurs gendres, beaucoup de belles-mères pour leurs brus. Ces choses-là s'arrangent en famille... et des étrangers n'ont pas à s'en mêler.

Jolivet fait un geste de désespoir.

— Vous ne me croyez pas, s'écria-t-il. Ah! ma pauvre Victoire a été sur le point jadis d'épouser un escroc; j'aurais mieux fait de l'accorder à l'escroc que de lui donner pour mari... un scélérat!

Une vive rougeur se montra sur les joues pâles de Barbe-Blonde, qui ne répondit pas d'abord. Enfin, il balbutia avec effort :

— Un... scélérat!... votre gendre!

— Oui, un scélérat, répliqua Jolivet; quoiqu'il conserve les dehors de l'opulence, sa fortune et celle de Victoire sont dévorées depuis longtemps. Ne pouvant disposer à sa fantaisie, tant que je suis vivant, des biens qui me restent, il emploie les moyens les plus honteux, les plus criminels, afin de suffire à ses prodigalités. Des voyages fréquents qu'il fait à l'étranger, et dans lesquels il veut être accompagné de sa malheureuse femme, ont pour objet l'exploitation de je ne sais quelle coupable in-

dustrie... Tenez, ajouta-t-il en ouvrant la fenêtre et en désignant la lumière que Robillard avait remarquée déjà, voyez-vous cette lampe qui s'allume toutes les nuits? Elle provient d'un petit bâtiment demi-caché au milieu des arbres et qui dépend de cette maison... Nul ne sait par qui ce pavillon est habité, à quelle occupation se livre celui qui l'habite; mais Deluzy doit le savoir, lui, et la police le saura de même si elle pénètre à l'improviste dans ce bâtiment qui, le jour, paraît abandonné.

— Enfin, Monsieur Jolivet, reprit Barbe-Blonde avec impatience, que souhaitez-vous de moi? Nous sommes au milieu de la nuit... et je me sens épuisé...

— Souffrez que je parte demain avec vous. J'irai me mettre sous la sauvegarde de la justice, si vous ne voulez vous-même dénoncer aux magistrats.

Depuis un moment, on entendait des pas et des chuchotements dans le corridor voisin. Tout à coup la porte s'ouvrit, et Julien entra tandis qu'une autre personne paraissait attendre à l'extérieur.

— Comment! Monsieur, dit le domestique à Jolivet d'un ton sévère, n'avez-vous pas honte de venir déranger vos hôtes à pareille

Tours-Sud, à son domicile, rue des Trois-Écritoires.

LE VAGABONDAGE

Un de nos confrères du Centre a reçu, au sujet de la répression du vagabondage, les justes réflexions suivantes d'un secrétaire de mairie :

« Au moment où l'on demande de toutes parts qu'il soit pris des mesures propres à protéger les habitants des campagnes contre les menaces et violences des mendiants et vagabonds, il serait bon de mentionner dans un pétitionnement adressé au gouvernement, qu'une des principales causes de l'extension toujours croissante de ces bandes de vauriens qui se disent sans travail, est la prodigalité avec laquelle certaines préfectures, notamment à Paris, distribuent les passeports avec secours de route.

Evidemment, dans ces préfectures, on ignore ce qui se passe; on veut aider ces pauvres ouvriers qui n'ont pas de travail à rentrer dans leurs foyers; on a aussi en vue de s'en débarrasser; mais on ne sait pas que ce sont toujours les mêmes qui voyagent ainsi; on ne sait pas que tel qui demande un secours de route à la préfecture de police à Paris pour se rendre à Toulouse, demandera à la préfecture de Toulouse, à son arrivée, un secours de route pour se rendre à Calais. C'est dans les mairies que l'on s'aperçoit de ce va et vient; ce sont eux-mêmes les trainards, qui se vantent de ne jamais travailler en faisant ainsi le jeu de la navette.

Depuis plusieurs années, le nombre des passeports délivrés à plus que triplé. Il serait convenable d'y mettre un frein et pour cela d'exiger de tout ouvrier qui en réclame, la justification qu'il a travaillé au moins pendant une année dans la localité.

C'est, d'ailleurs, une plaie pour les budgets départementaux; MM. les conseillers généraux devraient s'en émouvoir.

Si vous faites l'observation à un individu muni de secours de route qu'il est déjà passé, il y a peu de temps, il vous répond imperturbablement: — « Mais oui, et si je ne trouve pas de travail à l'arrivée, je demanderai un secours pour retourner! Il faut bien que le gouvernement nous nourrisse, puisque nous n'avons pas d'ouvrage. » Il devrait dire: « puisque nous ne voulons pas d'ouvrage. »

LE MANS. — Nous rappelons que le grand concours musical du Mans aura lieu demain 29 et lundi 30 juin.

DEUX-SÈVRES

Incendie mystérieux; tête coupée. — Samedi, vers trois heures du matin, les habitants de Faye-l'Abbesse étaient réveillés en

sursaut par des appels de secours et les cris: « Au feu! »

Un violent incendie, en effet, avait éclaté dans une maison appelée Bois-Morin, située sur le territoire de la commune de Chiché et habitée par une vieille demoiselle du nom de Chargé.

Lorsque les secours arrivèrent sur le lieu du sinistre il était trop tard, car l'habitation et ses servitudes ne formaient plus qu'un vaste brasier dont il ne fallait pas songer à rien sauver.

Cependant la foule s'étonnait de ne pas voir M^{lle} Chargé, qui habitait toute seule dans sa propriété isolée. De graves inquiétudes surgirent sur le sort de cette malheureuse qui avait dû périr dans les flammes.

La justice fut informée et le Parquet de Bressuire, qui se transporta dans la matinée à Bois-Morin, fit immédiatement procéder à des fouilles minutieuses. On ne tarda pas à découvrir sous les décombres le cadavre de M^{lle} Chargé presque entièrement carbonisé. Mais cette sinistre découverte réservait aux magistrats une plus grave surprise. La tête de l'infortunée avait été séparée du corps et, malgré toutes les recherches, il fut impossible de la découvrir au milieu des ruines.

Cette étrange constatation a aussitôt éveillé des soupçons et une enquête est ouverte pour savoir si l'on ne se trouve pas en présence d'un crime horrible. Ce qui rendrait cette supposition vraisemblable, c'est que M^{lle} Chargé, qui vivait dans un isolement complet, passait dans le pays pour posséder une grosse fortune dont elle entassait les revenus auprès d'elle.

(Courrier de la Vienne.)

CONGRÈS DES CATHOLIQUES DE L'OUEST

La commission d'organisation du Congrès des Catholiques de l'Ouest, en préparation à Nantes pour le 25 novembre prochain, s'occupe activement de son œuvre.

Les sections des Œuvres charitables et des questions d'économie sociale viennent de publier un programme d'études très détaillé, complété par de nombreuses notes bibliographiques, qui peut rendre de réels services aux personnes qui désirent préparer un travail.

Ceux de nos lecteurs qui s'intéressent aux questions si graves actuellement à l'ordre du jour, peuvent se procurer gratuitement ce programme, formant une brochure in-8° de 24 pages, et celui de la section de l'enseignement, qui le suivra de près, en adressant leur demande à M. Eugène Flornoy, secrétaire général du Congrès, rue Royale, 14, à Nantes.

Le préfet du Morbihan, interrogé télégraphiquement au sujet du choléra, a répondu: « Aucun cas de maladie cholérique n'existe ni à Auray ni ailleurs dans le département. »

heure? Pourquoi êtes-vous sorti de votre chambre, où l'on vous croyait bel et bien endormi?

Jolivet avait l'air penaud d'un écolier pris en flagrant délit d'école buissonnière. Cependant il dit, les yeux baissés :

— En quoi cela vous regarde-t-il? Vous n'êtes qu'un valet et je n'entends pas...

— C'est bon, je dois aller demain chercher Monsieur et Madame en voiture à la station du chemin de fer, et je leur rendrai compte de votre conduite... En attendant, vous obéirez bien à Mlle Joséphine, à qui le bruit qu'on fait ici a donné l'éveil et qui vous attend à la porte de la chambre.

— Joséphine! demanda Jolivet avec inquiétude, Joséphine est là?

— Oui, mon père, répliqua une voix douce dans l'obscurité du corridor, et je vous supplie de rentrer... Ne troublez pas davantage le repos de ces pauvres Messieurs, malades et fatigués.

— Me voici, ma fille; je voulais seulement leur dire... J'ai si grand faim!... oh! que j'ai faim!

Jolivet sortit précipitamment, sans s'inquiéter davantage des étrangers, et on l'entendit

s'éloigner avec la personne invisible qui le grondait tout bas.

Julien était resté.

— Excusez-le, Messieurs, reprit-il en se disposant lui-même à sortir. Il a été atteint récemment d'une maladie dont on a eu beaucoup de peine à le sauver, et, depuis ce temps, la raison... Une de ses manies consiste à dire et à croire qu'on le laisse mourir de faim; je l'ai entendu exprimer la même plainte en présence d'une table bien servie...

— Nous en savons quelque chose, reprit Barbe-Blonde; de plus, il s'imagine, n'est-ce pas, que l'on en veut à sa liberté, à son existence?

— Précisément; vous aurait-il fait entendre quelques-unes de ses jérémiades habituelles?

— Oui, mais je n'ai pas eu de peine à reconnaître que ce pauvre vieux est atteint de la monomanie qu'on appelle *délire de la persécution* et qui fait voir au malade des ennemis acharnés à sa perte dans tous ceux qui l'approchent.

— C'est bien là le nom que le médecin donne à la folie de M. Jolivet... Que vous a-t-il donc dit, Monsieur?

— Il nous a conjurés de le protéger et de le tirer d'ici.

Bibliographie.

De la Mise en Réforme des Officiers et des Conseils d'enquête (1)

Sous ce titre, M. le capitaine Lamarque, auteur de *La Politique dans l'Armée* (2), vient de faire paraître un opuscule qu'il adresse individuellement, ainsi que l'ouvrage précité, à tous les membres des grands Corps de l'Etat, dans le but de faire modifier l'art. 6 du Décret du 29 juin 1878, sur les Conseils d'enquête.

Nous croyons devoir recommander à nos lecteurs cette *PÉTITION* qui a pour objectif l'intérêt général de l'armée.

Nous faisons des vœux pour que l'auteur réussisse dans son entreprise qui est de nature à sauvegarder l'intérêt d'officiers dont on fait quelquefois, grâce à des recommandations verbales ou à des notes écrites, occultes, des parias et des misérables.

(1) Bordeaux, Durand, imprimeur, 20, rue Condillac. Prix: 50 cent.

(2) Prix: 3 fr. 50.

Théâtre de Saumur

DIMANCHE 29 Juin 1890

REPRÉSENTATION DE

M^{me} SEGOND-WEBER

De la Comédie-Française

LES JACOBITES

Grand drame en 5 actes, de FRANÇOIS COPPÉE, de l'Académie Française.

LE PASSANT

Un acte de FRANÇOIS COPPÉE, de l'Académie Française. ORDRE: 1. Le Passant; 2. Les Jacobites.

Le seul véritable ALCOOL DE MENTHE c'est l'ALCOOL DE MENTHE

DE RICQLÈS

Souverain contre les Indigestions, dérangements d'intestins, les Maux d'estomac, de cœur, de tête, etc., et calmant instantanément la soif. Excellent aussi pour la Toilette et les Dents, préservatif certain contre les épidémies.

Fabrique à Lyon, 9, cours d'Herbouville.

Maison à Paris, 41, rue Richer

Exiger le nom de RICQLÈS

EN VENTE ÉGALEMENT LES

PASTILLES A LA MENTHE DE RICQLÈS

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE DE A. RIVAUD Chimiste breveté, à SAUMUR Médaillé aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes et contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement. Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

C^{ie} DES CHEMINS DE FER ANDALOUS

50,000 Obligations de 500 fr. (2^e série). Intérêt: 15 francs, payables les 1^{er} février et 1^{er} août, à raison de 7 fr. 27 1/2 net. — La Compagnie prend à sa charge tous impôts actuels.

Remboursement à 500 fr., par tirages annuels, au plus tard en 1986. Premier remboursement 1^{er} août 1891.

Les 50,000 obligations font partie d'une série de 100,000 qui a une première hypothèque spéciale sur la ligne de Puente-Génil à Linarès à la construction de laquelle leur produit est affecté.

Prix d'émission: 337 fr. 50
jouissance: 1^{er} août 1890

Fr. 20 » en souscrivant:
» 67 50 du 7 au 10 juillet 1890, à la répartition;
» 125 » du 1^{er} au 6 août 1890;
» 125 » du 1^{er} au 6 septembre 1890.

Faculté de libération à 4 0/0 l'an, à partir de la répartition. Libérée à la répartition, l'obligation coûte 336 fr. 25. Le placement ressort, intérêts et bénéfice au remboursement réunis, à 4,60 0/0 environ.

On souscrit Lundi 30 juin à la Banque de Paris et des Pays-Bas, à Paris, et dans les Succursales de Bruxelles, Genève et Amsterdam. La cote officielle sera demandée.

ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS
OREZZA
EAU MINÉRALE FERRUGINEUSE ACIDULE
La plus riche en fer et en acide carbonique
SOUVERAINE CONTRE:
GASTRALGIES, FIÈVRES, CHLOROSE, ANÉMIE
et toutes les Maladies provenant de l'appauvrissement du sang. — Consulter MM. les Médecins.

LE GRESHAM
C^{ie} Anglaise d'Assurances sur la Vie, fondée à Londres en 1816
Actif: 106 Millions 578,528 fr. 96
ASSURANCES VIE ENTIERE, MIXTES, A TERME FIXE
Extra-riche en modes de Guerre et de Voyages
RENTES VIAGÈRES
Payables sans frais aux taux de 8, 12, 14, 17%, suivant l'âge
Prospectus et Renseignements gratuits et franco.
à Paris, dans les bureaux de la C^{ie}, 20, Rue de Provenance
et dans les départements chez MM. les Agents de la C^{ie}.
M. SOBEL, 48, place Saint-Pierre.

PILULES GICQUEL
Souveraines contre
Constipation, Bile, Glaires
Maux d'Estomac
Manque d'Appétit, Maux de Tête
Étourdissements
Douleurs, Rhumatismes
1^f 50 la boîte. — Dans toutes les Pharmacies.

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean, Saumur

Eau-de-vie blanche pour fruits, préparée avec des alcools extra fins, conservant aux fruits toute la saveur et donnant une liqueur délicieuse.

Marmande... 4 fr. 50 le litre.
Montpellier... 1 fr. 75 —
Armagnac... 2 fr. —
Verre compris.

Demandez

LE PARFAIT GUIGNOLET

2 fr. 40 le litre et 2 fr. 25 par 6 litres.

PAR: GODET, propriétaire-gérant.

— C'est un de ses refrains ordinaires... A présent vous savez ce que l'on doit penser des billevesées d'un vieillard tombé en enfance... Bonne nuit! Messieurs... Mlle Joséphine est désolée du dérangement qu'on l'on vient de vous causer.

Et Julien se retira.

Quoique cette scène eût paru avoir un grand intérêt pour lui, Barbe-Blonde retomba sur sa couche en poussant un gémissement. Robillard profita de l'occasion pour renouveler les compresses camphrées et dit à son maître :

— Ah ça, connaissiez-vous le vieux toqué qui était là tout à l'heure?

— A quoi pensez-vous, Robillard! C'est la première fois que je viens dans cette maison.

— Pourtant il m'avait semblé... Et croyez-vous vraiment, maître, que tout ce qu'il nous a dit est faux?

— Je ne sais trop; pour les pauvres monomanes tel que lui, le vrai et le faux se mêlent parfois d'une façon inconcevable.

— Il y a surtout, reprit Robillard, l'histoire de cette lumière là-bas qui me tarabuste... A quoi diable peut-on travailler, la nuit, dans cette espèce de désert?

— Bah! que nous importe? Songeons plu-

tôt à nous reposer... Je voudrais demain matin retourner à mes affaires...

Peut-être Barbe-Blonde ne tenait-il pas autant au sommeil qu'il le prétendait et désirait-il se livrer librement à ses réflexions; mais si telle était son intention, elle n'eut pas de suites, car à peine avait-il laissé retomber sa tête sur l'oreiller que, la fatigue et la fièvre l'emportant, il se rendormit.

Robillard, dont on a pu apprécier déjà la nature inquiète et remuante, et qui, d'ailleurs, avait un tempérament de fer, n'éprouvait pas le même besoin. Avant de reprendre sa place au chevet du malade, il s'approcha de la fenêtre entr'ouverte et regarda encore du côté du pavillon. La lampe continuait de briller; sous son jet lumineux on voyait le travailleur, toujours immobile et exactement dans la posture où il se trouvait plusieurs heures auparavant.

— Morbleu! murmura Robillard, il est donc empaillé? Je donnerais beaucoup pour savoir à quoi m'en tenir sur ce particulier-là!

Et il chercha les moyens d'arriver jusqu'au pavillon, situé à l'extrémité du jardin.

(A suivre.)

FAILLITE BRIANT

Par jugement du 23 juin 1890, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré le sieur Briant, négociant en vins à Martigné-Briand, en état de faillite ouverte provisoirement à partir du jour du jugement.

M. Doguereau a été nommé juge commissaire et M. L. Proust syndic provisoire.

Pour extrait,
(525) Le Greffier, COLLIN.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT

M. DOMINIQUE-ANDRÉ RABOUAN, ancien huissier à Allonnes, ayant l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi.

Étude de M^e TESSIER, notaire à Doué.

A CEDER

Pour entrer en jouissance de suite

UNE MINOTERIE

Située au centre de la ville de Doué,

Avec droit au bail des lieux où elle s'exploite.

La machine à vapeur, en bon état, peut être utilisée pour un autre usage.

S'adresser, pour traiter, à M^e TESSIER, notaire. (526)

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

UNE PROPRIÉTÉ

Au Val-Langlais, commune de Bagneux,

Comprenant : maison, servitudes, pressoir, cave, puits, jardin et vigne, le tout d'une superficie de 4 hectare 40 ares environ, joignant M. Liénard et M^{me} Bon-temps.

S'adresser, pour traiter, au notaire. (438)

Étude de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

AFFERMEMENT

DE

BIENS COMMUNAUX

Le Dimanche 13 Juillet 1890, à midi, en l'une des salles de la Mairie de la commune des Rosiers, il sera, par le ministère de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers, procédé à l'affermement de divers biens immeubles, appartenant à ladite commune et dont la désignation suit :

Commune des Rosiers.

3 hectares 25 ares 65 centiares, dans le commun des Flettes.

12 ares 25 centiares, dans le commun de la Blairie.

4 hectare 30 ares 89 centiares, dans le commun du Cléret.

4 hectares 84 ares 96 centiares, dans le commun de Pont-Forêt.

2½ ares 50 centiares de jardin, dans les Fontaines.

Total des contenances : 9 hectares 78 ares 25 centiares.

S'adresser, pour tous renseignements, soit au secrétariat de la Mairie, soit à M^e BEAUMONT, notaire et dépositaire du cahier des charges.

COUPES D'HERBES

A VENDRE

S'adresser à Moc-Baril, à Saint-Hilaire-Saint-Florent, à M. BOUVET-LADUBAY.

Étude de M^e DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

Le Dimanche 29 juin 1890, à 2 heures après-midi, au château de Boumois, commune de Saint-Martin, ADJUDICATION DE RÉCOLTES SUR PIED existant sur la propriété, savoir :

1^o 3 hectares 89 ares 8 centiares en blé ;
2^o 3 hectares 74 ares en avoine ;
3^o 8 ares en orge.

A Louer présentement DEUX MAISONS

Dont toutes les chambres sont parquetées, AVEC BOSQUETS, situées aux Rosiers, sur les bords de la Loire.

VUE SPLENDEIDE

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE ensemble ou séparément, Voitures, Harnais et Marchandises,

dans une sous-préfecture de Maine-et-Loire.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

UNE MAISON

Située rue de la Croix-Verie, n^o 50,

Composée d'un salon, salle à manger, cuisine, petite cour à côté, caves et buanderie ;

Trois chambres à coucher et un cabinet ;

Deux greniers et une mansarde, jardin devant, pompe dans le jardin.

S'adresser, pour visiter, à M. CHEVALIER, pépiniériste, route de Rouen, et, pour traiter, à M. GUYNEAU, à Montreuil-Bellay.

A LOUER

MAISON

Avec Jardin bien affrui

Terrasse, tonnelle, belle cave, située au Gros-Caillou, Saint-Lambert-des-Levées.

S'adresser à M. Moizé, qui habite la maison contiguë.

A LOUER

Maison avec Jardin

ÉCURIE ET SERVITUDES

Rue Saint-Lazare, 32.

S'adresser 6, rue du Temple.

A Louer présentement

UNE MAISON

Située à Saumur, 10, quai de Limoges,

Joignant l'hôtel Léon Mayaud,

Comprenant : salle à manger, salon, cuisine, office, trois belles chambres à feu au 1^{er} avec lingerie, quatre chambres à feu au 2^e, chambre de domestique, deux vastes greniers, deux caves et jardin.

Pour visiter, s'adresser à M. PIVRON, pompier, quai de Limoges, et à M. CARICHOU, à Beaulieu-lès-Saumur.

Des modifications pourront être apportées suivant le goût du locataire.

OCCASION

A VENDRE

Cheminée en fonte

PRESQUE NEUVE

S'adresser à M. G. GIRARD, rue Saint-Jean, n^o 42.

MERCERIE EN GROS

Maison L. Vinsonneau

On demande un Apprenti.

UN JEUNE HOMME, ancien or-d'un général, demande place de COCHER ou VALET de CHAMBRE.

S'adresser aux initiales H. V., 3, rue Maremaillette.

Une Mère de famille habitant la campagne, aux environs de Saumur, et pouvant fournir les meilleures références, prendrait de suite un enfant au biberon.

S'adresser au bureau du journal.

IL A ÉTÉ PERDU un fort chien

couchant, blanc, avec marques jaunes, âgé de deux ans, répondant au nom de Raffe. Le ramener à M. BARBEY, rue de la Visitation, 42. Il y aura récompense.

AVIS

Les bureaux de M. CESBRON, agent général de la Nationale, compagnie d'assurances contre l'incendie et sur la vie, sont transférés rue de l'Ancienne-Messagerie, n^o 9.

Changement de domicile

M. Gelineau - Rouzeau, entrepreneur de maçonnerie, a l'honneur d'informer sa clientèle et MM. les Propriétaires que, depuis le 1^{er} juin il a transféré son domicile rue Saint-Nicolas, n^o 65. (442)

M. Boret - Lambault, à Dampierre, se met à la disposition des Propriétaires pour le sulfatage des vignes, les soufrages et les incisions annulaires. (450)

PILULES BEECHAM

Célèbre Remède anglais contre les MALADIES du FOIE, de l'ESTOMAC et des NERFS : Accumulation de bile et de glaires, constipation, migraine, etc. Les PILULES BEECHAM purifient le sang et en régularisent le cours : aussi sont-elles très recommandées aux Dames.

Préparées par THOMAS BEECHAM, à St-Helens (Angleterre)
Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec instruction détaillée.
Seul dépôt en France pour la France et ses Colonies :
Pharmacie Anglaise des Champs-Élysées

1, Avenue des Champs-Élysées, 62
2, Place de la Concorde, 2, rue Castiglione, 14, 15.
DÉPOSÉ DANS TOUTES LES PHARMACIES.

Dépôt à Saumur, pharmacie NORMANDINE.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)
SAISON DES BAINS

BAINS DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.

Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre : Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salons réservés aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.

Trajet direct en chemin de fer
Tous les renseignements sont envoyés gratuitement
Écrire : Administration de la C^o concessionnaire
PARIS, 8, Boulevard Montmartre

BAINS DE MER

Plage de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée)

A LOUER 2 CHALETS

Sur la Plage.

Pour renseignements, s'adresser au bureau du journal ou à M. BODIN-CHIVERT, à Thouars.

SULFATE DE CUIVRE

1^{re} Marque 98 Oj0 de pur

Entrepôt : Rue Dailé. SAUMUR

Chez M. A. COURTET

Épicerie Parisienne

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

IMBERT ET FILS

HUILE D'OLIVE DE NICE

Qualité extra, le demi kilog, 4 fr. 20 ; — par 5 kilos, 4 fr. 40, et au-dessus de 20 kilos, 4 fr.

VINAIGRE D'ORLÉANS, pur vin, le litre, 0,70 ; — très vieux, 0,80.

EAU-DE-VIE BLANCHE, pour fruits, le litre, 1 fr. 50 et 2 fr.

SUCRE, 1^{er} choix, le kilog, 1 fr. 05.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

M^{me} CAMILLE NOEL

10, rue du Marché-Noir, Saumur,

se charge de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

GRAND CHOIX DE TAPISSERIES DE STYLE ET DE TRAVAUX POUR DAMES

Articles Spéciaux pour Pensionnats.

Vente et Location de Meubres.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}

Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

Les éditeurs du journal la Mode illustrée, désirant augmenter encore l'intérêt des lectures que leur journal offre à leurs abonnés, ont élargi le cadre de leurs collaborateurs, afin d'introduire plus de variété dans le choix des romans que ce journal publie.

Avec le numéro 12 (23 mars), a commencé la publication de Mer Bleue, par M. Pierre MAEL, le jeune auteur déjà célèbre du Torpilleur 29, de l'Alcyon, de Flot et Jusant et de Sauveteur.

Le roman Mer Bleue est écrit spécialement pour la Mode illustrée ; un style coloré et d'un charme puissant encadre une action des plus poignantes créée par l'imagination de M. Pierre Maël.

L'illustration a été confiée à M. LE SÉNÉCHAL, peintre du ministère de la Marine, et à M. G. VUILLIER, artiste dessinateur, qui semeront dans le texte leurs charmantes compositions.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50 ; six mois, 7 fr. ; Douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois, 7 fr. 50 ; six mois, 13 fr. 50 ; Douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.